SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décision du 16 janvier 2020 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier de Lens

NOR: SSAH2030010S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1;

Vu l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2020-116 du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France portant placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Lens à compter du 21 janvier 2020,

Décide:

Article 1er

M. Etienne MOREL, directeur d'hôpital, et Mme Sandrine COTTON, directrice d'hôpital, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de Lens à compter du 21 janvier 2020 pour une durée de six mois.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement seront assurées par M. Etienne MOREL. En cas d'empêchement de ce dernier, les attributions de directeur d'établissement sont assurées par Mme Sandrine COTTON.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, au directeur du centre hospitalier de Lens, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et aux administrateurs provisoires désignés.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 21 janvier 2020 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Pour la ministre et par délégation : La directrice générale de l'offre de soins, Katia Julienne